Conseil supérieur de l'éducation

Rapport annuel 1999-2000

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil supérieur de l'éducation

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19409-1
ISSN 5923-4108

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. C-60, article 14.1), je vous transmets le rapport annuel des activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1999-2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,

François Legault

Québec, décembre 2000

101-05930/

Monsieur François Legault
Ministre de l'Éducation
Hôtel du parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. C-60, article 14.1), je vous présente le rapport annuel des activités du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 1999-2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil,

Céline Saint-Pierre

Sainte-Foy, décembre 2000

Table des matières

1. Présentation du Conseil supérieur de l'éducation 9

2. Activités de l'organisme en 1999-2000 13

2.1 Le Conseil **13**

2.2 Les commissions du Conseil **15**

2.3 Les comités confessionnels **18**

2.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études **20**

2.5 Les études et la recherche **20**

2.6 Les communications **21**

2.7 La protection des renseignements personnels **21**

3. Ressources humaines et financières 23

3.1 Les membres du Conseil et de ses commissions **23**

3.2 Les membres des comités confessionnels **30**

3.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études **34**

3.4 Le secrétariat **35**

3.5 Les ressources financières **37**

1. Présentation du Conseil supérieur de l'éducation

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Rapport, t. I, 1963, n° 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Son rôle est de conseiller l'État et de faire le pont entre la population québécoise et le gouvernement sur tout ce qui concerne l'éducation. C'est un lieu de consultation et de réflexion critique, à l'intérieur des institutions démocratiques, à l'abri des groupes de pression.

Son mandat couvre l'ensemble de la mission éducative gouvernementale. Il porte prioritairement sur l'éducation institutionnelle, de la maternelle à l'université, mais peut s'étendre aussi à l'éducation extrascolaire.

L'organisme est constitué de plusieurs instances :

— le Conseil même;

— cinq commissions, qui l'assistent dans ses travaux :
  - la Commission de l'enseignement primaire;
  - la Commission de l'enseignement secondaire;
  - la Commission de l'enseignement collégial;
  - la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
  - la Commission de l'éducation des adultes.

— deux comités confessionnels – le Comité catholique et le Comité protestant – qui exercent une juridiction exclusive en matière d'éducation religieuse en milieu scolaire;

— un comité consultatif sur l'accessibilité financière, chargé de conseiller le ministre de l'Éducation en cette matière.

Le Conseil

Le Conseil compte vingt-quatre membres, dont au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique ni de foi protestante. De ce nombre, vingt-deux sont nommés par le gouvernement, les deux autres étant les personnes nommées à la présidence des comités catholique et protestant. Le ou la sous-ministre de l'Éducation et les deux sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du Conseil, mais sans droit de vote.

Les membres nommés par le gouvernement le sont pour un mandat de quatre ans, à moins qu'ils ne complètent des mandats non terminés. Leur mandat ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente; l'un ou l'une doit être de foi catholique, l'autre, de foi protestante.

Le mandat de l'organisme, tel que défini dans sa loi constitutive, peut se résumer comme suit :

« Le Conseil doit :

— donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements qu'il est tenu de lui soumettre;

— donner son avis au ministre de l'Éducation sur toute question de sa compétence qu'il lui soumet;

— transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. »

« Le Conseil peut :

— solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation;

— soumettre au ministre de l'Éducation des recommandations sur toute question de sa compétence concernant l'éducation;

— faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins;

— édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement. »

C'est le ministre de l'Éducation qui est chargé d'appliquer la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*.

Les commissions

Chacune des cinq commissions est composée de neuf à quinze membres, incluant le président ou la présidente.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat est de trois ans et n'est

renouvelable qu'une seule fois consécutivement. Le Conseil désigne parmi ses membres une personne à la présidence de chacune de ses commissions.

Les commissions sont chargées de préparer pour le Conseil des projets d'avis sur des thèmes qui se rapportent à leur ordre ou secteur d'enseignement respectif.

Les comités confessionnels

Ces comités sont chacun composés de quinze membres.

Le Comité catholique compte un nombre égal de personnes représentant les autorités religieuses catholiques, les parents et les éducateurs ou éducatrices. Les personnes représentant les autorités religieuses sont nommées par l'Assemblée des évêques du Québec; les autres sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation, agréée par l'Assemblée des évêques du Québec.

Le Comité protestant est composé de personnes représentant les confessions protestantes, les parents et les éducateurs ou éducatrices. Ces personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du Conseil supérieur de l'éducation.

À moins qu'ils ne complètent un mandat non terminé, les membres des comités confessionnels sont nommés pour un mandat de trois ans, lequel n'est renouvelable qu'une seule fois.

Les sous-ministres associés de foi catholique et de foi protestante sont d'office membres adjoints du Comité catholique ou du Comité protestant, selon le cas, sans toutefois avoir droit de vote.

Chaque comité élit l'un de ses membres à la présidence. La personne élue devient alors membre du Conseil supérieur de l'éducation.

Les comités confessionnels sont chargés de :

— prendre des règlements concernant l'enseignement moral et religieux, catholique ou protestant, l'animation pastorale catholique et l'animation religieuse protestante, dans les établissements d'enseignement;

— prendre des règlements sur les conditions de qualification du personnel qui dispense les enseignements ou les services précités;

— prendre des règlements pour reconnaître les établissements d'enseignement comme catholiques ou protestants et pour assurer leur caractère confessionnel;

— reconnaître comme catholiques ou protestants, selon le cas, les établissements d'enseignement et révoquer au besoin cette reconnaissance;

— approuver, pour l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant, les programmes d'études, les guides pédagogiques scolaires, les manuels et le matériel didactique et pour l'animation pastorale catholique ou l'animation religieuse protestante, les répertoires d'objectifs et les guides afférents;

— faire au Conseil et au ministre de l'Éducation, des recommandations sur toute question de leur compétence.

Ces comités peuvent :

— donner au ministre de l'Éducation un avis, au point de vue moral et religieux, sur les programmes, les manuels scolaires, le matériel didactique qu'il adopte ou approuve pour l'enseignement autre que l'enseignement moral et religieux;

— recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question relevant de leur compétence;

— faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;

— édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué le 19 juin 1999, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études est composé de dix-sept membres, dont un président, nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel d'établissements d'enseignement et les milieux socio-économiques.

La durée du mandat des membres est d'au plus quatre ans et ce mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le Comité consultatif est chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question qu'il lui soumet relativement :

— aux programmes d'aide financière institués par la *Loi sur l'aide financière*;

— aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à tels services;

— aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité consultatif peut :

— saisir le ministre de l'Éducation de toute question relative à une matière de la compétence du comité;

— faire effectuer des études et des recherches;

— solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre au Comité consultatif tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relative-ment à ces droits. Le ministre transmet au Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au Comité consultatif.

Le Conseil supérieur de l'éducation

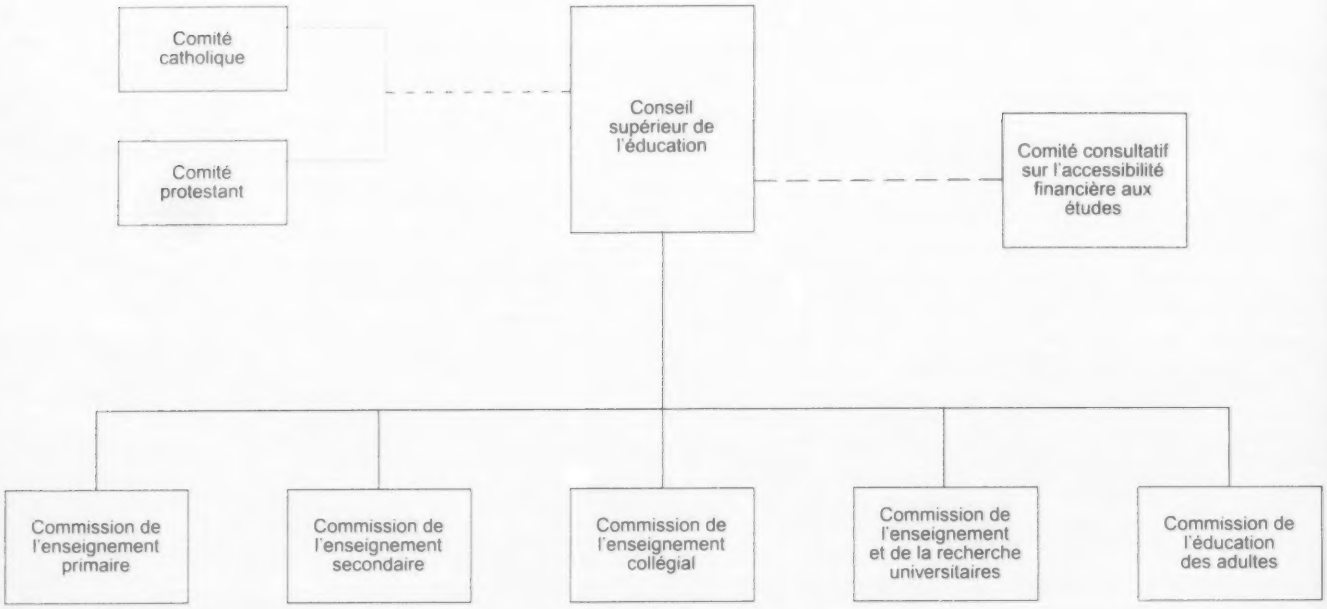

En vigueur le 30 juin 2000.

Remarques : • le Comité consultatif sur l'accessibilité financière exerce son mandat de manière autonome. Il est rattaché administrativement au Conseil.
• les comités catholique et protestant sont abolis depuis le 1er juillet 2000.

2. Activités du Conseil, des commissions et des comités en 1999-2000*

2.1 Le Conseil

Du 1er septembre 1999 au 31 août 2000, le Conseil a tenu dix réunions totalisant vingt deux sessions**.

L'une de ces réunions a permis de regrouper en assemblée plénière, le 1er juin 2000, les membres du Conseil, des comités confessionnels et des commissions, ainsi que le personnel d'encadrement et le personnel professionnel du secrétariat du Conseil. Les travaux de cette assemblée ont consisté en une première réflexion sur le thème que le Conseil a retenu pour son rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation : Le rôle de l'État : des balises pour établir des priorités de réinvestissement en éducation.

Le Conseil a procédé, au cours de l'année, à l'examen de plusieurs rapports d'étape destinés à faire le point sur les travaux en cours dans ses commissions et ses comités spéciaux. Il a également procédé à l'adoption de six avis.

Avis adoptés par le Conseil en 1999-2000*

Le Projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire. Quelques choix cruciaux	484e réunion 20 janvier 2000
Les Projets de régime pédagogique de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle	485e réunion 21 janvier 2000
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	486e réunion 24 février 2000
L'Autorisation d'enseigner : projet de modification du règlement	486e réunion 25 février 2000
La Formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	487e réunion 24 mars 2000
La Reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	488e réunion 28 avril 2000

* L'année d'activité du Conseil s'étend du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et ne correspond pas à l'année financière gouvernementale.

** Une session comprend une demi-journée dont la durée minimum est de deux heures.

Comité du rapport annuel

Six ans après la publication de son rapport sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC), le Conseil a décidé de consacrer de nouveau son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation à une thématique en lien avec les technologies nouvelles. Le rapport annuel 1999-2000 aborde le sujet sous l'angle de l'intégration pédagogique de ces technologies en éducation à des fins d'enseignement et d'apprentissage, dans une perspective qui considère à la fois l'ensemble des technologies nouvelles (qu'elles relèvent ou non des TIC au sens strict du terme) et celles associées à l'interconnexion en réseaux comme Internet.

Le Conseil a mandaté un comité composé des personnes suivantes pour réaliser les travaux nécessaires à la préparation du rapport :

— Mme Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil et présidente du comité;

— Mme Pâquerette Sergerie, membre du Conseil, Comité de parents, Commission scolaire des Chic-Chocs;

— Mme Geneviève Alain, enseignante, Lauren-Hill Academy, Saint-Laurent;

— M. Yvan Demers, enseignant, École primaire du Tremplin, Richmond;

— M. Bernard Lachance, directeur général, Collège de Lévis;

— Mme Thérèse Laferrière, membre de la Commission de l'enseignement secondaire, professeure-chercheure, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval;

— Mme Carole Lauzon-Bougie, coordonnatrice du service national du RÉCIT à la formation continue des adultes, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

— M. André Paradis, professeur-chercheur, Département de mathématiques et d'informatique, Université du Québec à Trois-Rivières;

— M. Vincent Tanguay, conseiller directeur, AGTI Services Conseils Inc., Sainte-Foy;

— Mme Diane Duquet, coordonnatrice du comité et responsable de la rédaction du rapport;

Mme Suzanne Bouchard, agente de recherche, a étroitement collaboré aux travaux du comité.

Dans le cadre de ses séances statutaires, le Conseil a traité régulièrement de la thématique du rapport annuel et y a consacré des activités spécifiques. Ainsi, la réflexion sur le sujet de l'intégration des technologies en éducation s'est amorcée lors de l'assemblée annuelle du Conseil qui s'est tenue le 2 juin 1999; les conférenciers invités à cette occasion étaient Mme Thérèse Laferrrière, de l'Université Laval, M. Vincent Tanguay, alors au Secrétariat de l'autoroute de l'information et de la communication, et M. Jacques Tardif, de l'Université de Sherbrooke, tous des experts reconnus en matière de technologies de l'information et de la communication. Une table ronde a également été organisée le 20 janvier 2000, à laquelle ont pris part M. Michel Aubé, de l'Université de Sherbrooke, M. Denis Gallant, président de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire (AQUOPS), accompagné de M. Robert David, du Centre inforoutier d'expertise pédagogique, et M. Jean-Claude Guédon, de l'Université de Montréal.

De novembre 1999 à septembre 2000, le comité du rapport annuel 1999-2000 s'est réuni à six reprises. Des séances de travail et de consultation ont été tenues avec divers représentants et partenaires du milieu éducatif. Des rencontres ont également eu lieu avec des spécialistes des technologies et de leur utilisation à des fins éducatives, et des visites ont été faites dans certains établissements où l'intégration pédagogique des technologies nouvelles à des fins d'enseignement et d'apprentissage est amorcée.

Différentes raisons ont incité le Conseil à traiter d'intégration pédagogique des technologies en éducation. Il y a certes le développement phénoménal des réseaux de télécommunication, particulièrement Internet, qui s'est accompagné en éducation d'un vaste mouvement vers l'« école branchée », mais il y a aussi la réforme de l'éducation, amorcée en 1996 – un peu plus tôt à l'enseignement supérieur – qui engage le système éducatif à devenir plus performant, à emprunter la voie du développement des compétences et à mettre davantage l'accent sur des stratégies d'apprentissage aptes à favoriser la réussite, les technologies nouvelles facilitant la mise en place de telles stratégies. Enfin, un peu partout à travers le monde, l'intégration des technologies nouvelles dans l'enseignement et l'apprentissage, sans compter leur utilisation de plus en plus grande dans la formation à distance et le téléapprentissage en ligne, font dorénavant partie des préoccupations associées à l'évolution des systèmes éducatifs et à leur arrimage aux besoins d'une société où l'information et la communication jouent un rôle prépondérant.

Le rapport du Conseil comprendra cinq chapitres ayant pour but de saisir l'ensemble de la problématique à travers la globalité du système éducatif et de la mission éducative confiée aux établissements. Au *chapitre premier*, le Conseil présentera un état des lieux sur ce qui s'est fait au Québec relativement à l'implantation de la technologie informatique et de ses diverses applications en matière éducative, et montrera comment se situe le Québec à cet égard par rapport à d'autres sociétés comparables. Le *chapitre II* fera le point sur le potentiel d'intégration pédagogique des technologies à des fins d'enseignement et d'apprentissage dans la perspective d'en arriver à ce qu'il soit possible d'apprendre autrement et d'enseigner différemment. Le rôle que le personnel enseignant voudra et saura faire jouer aux technologies dans sa pratique pédagogique est fondamental, quel que soit l'ordre d'enseignement; à cet égard, le *chapitre III* traitera de l'importance que la formation initiale et continue soit telle que pédagogie et technologie puissent être utilisées de concert à la réalisation de la mission éducative et de la réussite scolaire et éducative du plus grand nombre. Le *chapitre IV* identifiera un certain nombre de conditions que le Conseil estime nécessaires à une implantation réussie des technologies nouvelles en éducation. Le *chapitre V* traitera des enjeux que soulève l'intégration des technologies en éducation, pour l'ensemble du système éducatif et pour chacun des ordres ou secteurs d'enseignement.

En conclusion, et ce de façon exceptionnelle dans le rapport annuel 1999-2000, le Conseil formulera des recommandations à l'intention du ministre de l'Éducation afin que le mouvement d'intégration pédagogique des technologies qui s'annonce et s'amorce dans le système éducatif se fasse de façon éclairée et réfléchie; comme toujours, des pistes d'action et d'intervention seront suggérées aux divers acteurs et partenaires de la communauté éducative. Des annexes compléteront le rapport pour illustrer à l'aide d'exemples des initiatives du milieu éducatif et fournir des pistes utiles pour accompagner et faciliter l'intégration des technologies en éducation.

Ce rapport, dont l'adoption par le Conseil est prévue à la réunion du mois d'octobre 2000, insistera sur l'importance de l'intégration des technologies en éducation, dans la mesure cependant où la technologie est au service de l'éducation et contribue à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage. Le rapport sera rendu public le jour de son dépôt à l'Assemblée nationale, en décembre 2000.

Groupes de travail et comités spéciaux

Demandes d'avis sur les projets de modification des régimes pédagogiques

Le 8 décembre 1999, le Conseil a reçu du ministre de l'Éducation trois demandes d'avis sur des projets de règlements modifiant le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, le *Régime pédagogique de la formation professionnelle* et le *Régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire*.

Pour préparer la réponse aux deux premières demandes, soit celles portant sur le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* et sur le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail restreint constitué des personnes suivantes :

— M. Jean-Pierre Rathé, membre du Conseil et président de la Commission de l'éducation des adultes;

— Mme Élizabeth Mainka, secrétaire générale de la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec;

— Mme France Lemay, coordonnatrice de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

— Mme Claire Prévost-Fournier, secrétaire du Conseil;

— Mme Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil.

Le groupe de travail s'est d'abord interrogé, en ce qui concerne la formation générale des adultes, sur le moment choisi par le ministre pour amender le régime actuel et sur le calendrier de mise en œuvre du nouveau régime, et, en ce qui concerne le régime de la formation professionnelle, sur l'incidence que pourrait avoir sur ce régime la politique annoncée de la formation continue. Par la suite, il a réfléchi aux précisions qu'il conviendrait d'apporter à plusieurs articles de l'un et l'autre régimes pour rendre plus opérationnels certains articles de la *Loi sur l'instruction publique*. Enfin, il s'est arrêté, dans les deux projets de régime, à plusieurs articles sur lesquels il avait des réserves à formuler.

Les deux avis préparés par le groupe de travail et rédigés par Mme Isabelle Gobeil ont été adoptés par le Conseil à sa réunion de janvier 2000. Réunis en un seul document, ils ont été rendus publics en février 2000 sous le titre *Les Projets de régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

Quant à la réponse à la troisième demande du ministre, concernant le *Régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire*, elle s'est inscrite en continuité avec l'avis intitulé *Les Enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques* que le Conseil avait transmis au ministre de l'Éducation en janvier 1999. Le nouvel avis du Conseil, rédigé par M. Arthur Marsolais et adopté en janvier 2000 sous le titre *Le Projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire. Quelques choix cruciaux*, rappelle succinctement le sens et les motifs à l'appui de ses précédentes recommandations, examine les éléments neufs du régime proposé, s'efforce de situer les facteurs proprement réglementaires en fonction de la réforme de l'école primaire et secondaire et attire l'attention sur quelques enjeux majeurs.

Demande d'avis sur un projet de modification du Règlement sur l'autorisation d'enseigner

Le 7 février 2000, le ministre de l'Éducation a demandé l'avis du Conseil sur un projet de Règlement modifiant le *Règlement sur l'autorisation d'enseigner*. Afin de préparer la réponse à cette demande d'avis, le Conseil a constitué un groupe de travail composé des personnes suivantes :

— Mme Céline Saint-Pierre, présidente du Conseil;

— Mme Judith Newman, vice-présidente du Conseil;

— Mme Hélène Dumais, membre du Conseil;

— M. Bernard Lajeunesse, membre du Conseil;

— Mme Claire Prévost-Fournier, secrétaire du Conseil;

— M. Jacques Lamarche, agent de recherche et responsable de la rédaction.

Le projet d'avis préparé par le groupe de travail a été examiné et adopté par le Conseil à sa réunion de février 2000 sous le titre *L'Autorisation d'enseigner : projet de modification du Règlement*. Il a été transmis au ministre quelques jours plus tard, c'est-à-dire dans un délai pouvant permettre l'entrée en vigueur du règlement modifié en juin 2000, au moment de la demande d'autorisation d'enseigner par les nouveaux diplômés universitaires.

2.2 Les commissions du Conseil

Commission de l'enseignement primaire

En 1999-2000, la Commission de l'enseignement primaire a tenu sept réunions totalisant quatorze sessions de travail.

Les travaux de la Commission ont porté sur la préparation d'un projet d'avis sur les difficultés de comportement des élèves au préscolaire et au primaire. Le mandat confié à la Commission est de cerner la problématique des élèves en difficulté de comportement et d'apporter quelques pistes de solutions pour soutenir le milieu scolaire qui doit amener ces jeunes sur la voie de la réussite éducative.

En plus d'appuyer leur réflexion sur des recherches documentaires et sur des rencontres avec des experts, les membres de la Commission ont consulté différents intervenants des milieux scolaires qui travaillent auprès de ces jeunes et ils ont pris connaissance d'une quarantaine de projets qui sont mis en place dans les établissements publics et privés pour améliorer les habiletés sociales de cette clientèle scolaire en difficulté.

Le projet d'avis posera un regard sur l'élève en difficulté de comportement, examinera son environnement familial, scolaire et social, prendra connaissance des initiatives intéressantes que les milieux scolaires mettent en place pour répondre aux besoins de ces élèves, identifiera les obstacles à franchir et les dilemmes à résoudre pour améliorer la réussite éducative de ces élèves.

Les travaux de recherche et la rédaction de cet avis sont assurés par Mme Lise Lagacé, coordonnatrice de la Commission, avec la collabo-ration de M. Jean Lamarre et de Mme Caroline Hamel, agents de recherche.

Commission de l'enseignement secondaire

Au cours de l'année 1999-2000, la Commission de l'enseignement secondaire a tenu six réunions totalisant seize sessions de travail.

Les travaux de la Commission ont porté sur la préparation d'un projet d'avis concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles secondaires québécoises. Comme la réforme en cours amène des changements importants à l'organisation du travail dans les écoles, l'aménagement judicieux du temps devient plus que jamais une exigence et le temps, une ressource à se réapproprier. Un meilleur aménagement du temps pour favoriser l'apprentissage de l'élève et soutenir le travail des enseignants a donc été au cœur des préoccupations de la Commission.

Un premier rapport d'étape a été déposé au Conseil, le 20 janvier 2000, dans lequel la Commission indiquait les différentes recherches en cours ainsi que les consultations tenues et à venir dans plusieurs écoles secondaires. Les travaux de recherche ont porté sur l'organisation scolaire au Québec depuis le rapport Parent, ainsi que sur l'examen des modèles d'organisation du temps scolaire aux États-Unis, en France, en Ontario et en Colombie-Britannique. Quant aux rencontres en milieu scolaire, elles ont ciblé les écoles ayant déjà aménagé le temps différemment au profit d'un apprentissage plus signifiant. Elles ont permis de rencontrer plusieurs enseignants et enseignantes ainsi que des directions d'école, et de poser avec eux un regard sur l'aménagement du temps scolaire en lien avec les nouvelles orientations de la réforme. Au printemps 2000, un questionnaire portant sur la description de l'organisation actuelle du temps scolaire a été adressé à la quasi-totalité des écoles secondaires au Québec.

La Commission a ensuite poursuivi ses travaux d'analyse de données en vue du dépôt au Conseil d'un projet d'avis, en décembre 2000.

Ont jusqu'à présent collaboré aux travaux de la Commission, pour la recherche, Mmes Hélène Pinard et Suzanne Mainville, agentes de recherche, et, pour les consultations, Mmes Suzanne Mainville et Adèle Gourd, avec l'aide de Mme Véronique Beaudoin, stagiaire. Mme Gourd, coordonnatrice de la Commission, est responsable de la rédaction du projet d'avis.

Commission de l'enseignement collégial

Au cours de l'année 1999-2000, la Commission de l'enseignement collégial a tenu cinq réunions totalisant douze sessions de travail.

La Commission a d'abord terminé la préparation de l'avis intitulé *La Formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, que le Conseil a rendu public en mai 2000.

Considérant les défis posés aux enseignantes et aux enseignants des collèges par les nombreux changements qui, au cours de la dernière décennie, ont transformé leur environnement professionnel, modifié leur rôle et rendu plus complexe leur travail, il est proposé, dans cet avis, de revoir les exigences de formation pour enseigner au collégial. Dans un premier temps, le Conseil fait état des fondements de cette réflexion sur la formation, d'abord, par un examen des particularités du collégial, ensuite, en portant un regard sur les autres ordres d'enseignement et sur leurs pratiques respectives. Dans un deuxième temps, sont exposées, en guise de référentiel, les compétences attendues des enseignantes et des enseignants experts du collégial et, ce faisant, les visées de la formation proposée. Enfin, dans un troisième temps, le Conseil s'attarde aux conditions de mise en œuvre d'un nouveau dispositif de formation. Il en énonce les orientations et formule des pistes d'action sous la forme de défis pour les collèges, pour les universités et pour l'État.

Les travaux de recherche et de rédaction de cet avis ont été réalisés par Mme Renée Carpentier, coordonnatrice de la Commission de l'enseignement collégial, avec une collaboration de Mmes Claire Turcotte et Nicole Moreau, agentes de recherche.

En avril 2000, la Commission a entrepris la préparation d'un projet d'avis sur le rôle des collèges dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle. Son mandat consiste plus particulièrement à préciser l'apport des collèges à la maturation des choix vocationnels des élèves et à cerner les exigences requises pour en arriver à mieux soutenir ceux-ci dans leurs cheminements. Au cours de ses travaux, la Commission cherchera à comprendre leurs besoins et à circonscrire les types de soutien recherchés. Elle fera le point sur les différentes ressources dédiées à l'orientation et s'intéressera aussi aux modalités d'organisation des enseignements et aux mesures administratives pouvant avoir des incidences sur les cheminements et la maturation des choix vocationnels. Elle s'emploiera à repérer des pratiques innovatrices, mettra en relief les principaux défis qui se présentent pour les collèges, pour finalement faire état des conditions à réunir pour que les collèges soient en mesure de fournir un soutien adéquat.

Le Conseil devrait procéder à l'examen d'un premier rapport d'étape de la Commission au cours de l'automne 2000.

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Au cours de l'année 1999-2000, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires a tenu cinq réunions totalisant treize sessions de travail.

La Commission a achevé la préparation d'un avis sur la réussite à l'université qui s'intitule: *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*. Adopté par le Conseil et transmis au ministre de l'Éducation en avril 2000, ce document met en relief la nécessité d'adopter une perspective d'analyse multidimensionnelle pour comprendre le phénomène de la réussite tout en évitant le piège qui consiste à en mesurer l'atteinte à l'aune d'un seul indicateur. Ainsi, le Conseil considère que l'étudiante et l'étudiant réussissent chaque fois qu'ils franchissent avec succès l'un des obstacles ou des seuils critiques qui jalonnent inéluctablement leur projet d'études, de l'étape de l'accès à l'université jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle au terme des études. Dans cet avis, le Conseil recommande : – de reconnaître le caractère multidimensionnel de la réussite et de mettre en œuvre des mesures d'aide à la réussite adaptées aux obstacles et aux seuils critiques qui se posent; – de poursuivre le rehaussement du niveau de scolarisation de la population québécoise, plus particulièrement en région; - de maintenir des exigences élevées par rapport aux objectifs d'apprentissage tout en soutenant l'engagement des étudiantes et des étudiants dans la réalisation de leur projet d'études; – d'évaluer de manière continue la pertinence des mesures d'aide à la réussite en fonction des besoins des étudiantes et des étudiants; – d'affiner la composante pédagogique de l'acte d'enseignement; – de poursuivre la réalisation de travaux de recherche sur cette importante question.

Ont participé aux travaux de recherche entourant la préparation de cet avis, Mmes Francine D'Ortun, France Picard et Claudine Audet, de la permanence du Conseil. Y ont aussi collaboré Mmes Caroline Hamel, Brigitte Gemme et Josianne Lalonde et M. François Taillefer, stagiaires sous la supervision de Mme France Picard, coordonnatrice de la Commission et responsable de la rédaction de l'avis.

Par ailleurs, dans le cadre du deuxième volet d'une consultation ministérielle qui a mené à l'adoption de la *Politique québécoise à l'égard des universités – Pour mieux assurer notre avenir collectif*, les membres de la Commission ont contribué à nourrir les éléments de réflexion qui ont été inclus dans une lettre adressée par le Conseil au ministre de l'Éducation.

Enfin, la Commission a entrepris l'élaboration d'un nouveau projet d'avis traitant de la réalisation des partenariats à l'université au regard de sa mission. Au cours de ses travaux, la Commission tentera de bien définir la nature des relations de partenariat, d'inventorier les diverses formes qu'il peut prendre, d'en comprendre le fonctionnement et l'organisation dans le cadre de l'ensemble du système universitaire où se réalisent les activités régulières et traditionnelles et, finalement, de saisir en quoi la multiplication des partenariats remet en question la mission universitaire.

Commission de l'éducation des adultes

Au cours de l'année 1999-2000, la Commission de l'éducation des adultes a tenu cinq réunions totalisant quinze sessions de travail.

La Commission a poursuivi les travaux qu'elle avait amorcés l'année précédente sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, travaux qui lui avaient permis d'examiner les divers systèmes de reconnaissance en place au Québec. Une enquête menée dans les universités entre décembre 1999 et février 2000 lui a permis d'achever le portrait des pratiques actuelles.

Parallèlement, au cours de l'automne 1999, la Commission a dégagé les principes à la base de la reconnaissance des acquis et déterminé, au regard de ces principes, les principaux enjeux qui se présentent, non seulement pour le ministère de l'Éducation et

pour les établissement des trois ordres d'enseignement, mais aussi pour Emploi-Québec et les partenaires du marché du travail, pour les ordres professionnels et pour les entreprises. Ces travaux ont conduit la Commission à déterminer des voies de développement favorisant la mise en œuvre de systèmes souples de reconnaissance, au bénéfice des personnes qui veulent des traces socialement crédibles de leurs acquis.

En janvier 2000, la Commission a tenu deux journées d'audiences, auxquelles ont participé une trentaine de personnes de quelque vingt organismes. Elle a pu de la sorte valider les principales positions dégagées jusqu'alors, avant de soumettre au Conseil un deuxième rapport d'étape, puis un projet d'avis. Adopté en avril, l'avis du Conseil a été rendu public le 14 juin 2000 sous le titre *La Reconnaissance des acquis : une responsabilité politique et sociale*.

Dans cet avis, le Conseil affirme l'importance d'examiner la reconnaissance des acquis en allant au-delà du discours des organisations qui en font la promotion. En effet, pour résoudre les problèmes dont il fait état, le Conseil croit qu'il faut certes considérer les besoins des institutions, mais aussi et d'abord se centrer sur les besoins des personnes qui ont à faire valoir leurs acquis et leurs compétences, quelle qu'en soit la provenance. Il propose la mise en place d'un dispositif favorisant l'établissement de passerelles entre les "référentiels" de formation élaborés sur la base des compétences : un répertoire national de compétences. À ses yeux, l'élaboration de systèmes parallèles de reconnaissance constitue un frein indéniable à la mobilité des personnes. Le Conseil opte donc pour l'établissement de systèmes diversifiés et progressivement intégrés de reconnaissance des acquis. Considérant que cette intégration exigera du temps et qu'elle évoluera sans doute, il est d'avis que le développement de la reconnaissance des acquis requiert une coordination gouvernementale et il formule des recommandations à cet effet.

Les travaux de recherche et la rédaction de cet avis ont été réalisés par Mme Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la Commission, avec la collaboration, pour la recherche, de Mmes Louise Clermont et Francine D'Ortun.

2.3 Les comités confessionnels

Comité catholique

Pendant l'année 1999-2000, le Comité catholique a tenu dix réunions. Il a également participé aux deux sessions de travail de l'assemblée annuelle du Conseil supérieur de l'éducation. De plus, les membres ont été invités à collaborer à la réalisation de certains travaux dans des sous-comités ou des groupes de travail.

Relations avec divers organismes ou milieux

Le Comité catholique, en la personne d'un ou de plusieurs de ses membres, a rencontré divers organismes ayant des liens avec l'éducation chrétienne, notamment : le Comité épiscopal d'éducation, l'Assemblée des directrices et directeurs diocésains d'éducation, l'Association québécoise des conseillères et conseillers au service de l'éducation chrétienne, la Conférence de la pastorale scolaire, l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion, ainsi que des organismes d'expression anglaise, tels que le Conseil catholique d'expression anglaise et la Fédération québécoise des associations foyers-écoles. Ces prises de contact ont revêtu diverses formes, notamment : participation à des journées d'étude; réunion avec certains porte-parole ou membres d'organismes; allocution suivie de périodes de questions ou encore, échange de documents et de correspondance. Le Comité a également rencontré diverses personnes, notamment dans les universités, dont l'expertise lui a permis d'approfondir sa réflexion et de mener à bien ses travaux, plus particulièrement en lien avec l'étude sur la place de la religion à l'école.

Pour sa part, le président du Comité a accepté l'invitation à prendre la parole devant divers groupes, notamment à l'Université Laval ainsi qu'aux diocèses de Hull et Sherbrooke. Il a également répondu à des demandes de consultation et d'entrevues en rapport avec la réforme de l'éducation et ses impacts sur l'éducation religieuse.

Études et recherches

Le Comité a mené une recherche sur les pratiques prévalant dans divers pays en matière d'enseignement religieux scolaire. Une partie des résultats se trouve en annexe de l'avis intitulé *Renouveler la place de la religion à l'école*.

Le Comité a aussi travaillé à la préparation de sa position en vue du débat public qui devait suivre le dépôt du rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école. Dans cette perspective, il a sollicité des avis de plusieurs personnes-ressources, sous forme de textes ou d'entrevues. Il a invité un certain nombre de ces experts à partager leurs vues au cours de réunions régulières.

Avis au ministre de l'Éducation

En octobre 1999, le Comité catholique a transmis au ministre de l'Éducation un avis intitulé *Renouveler la place de la religion à l'école*. Par la suite, le Comité a particulièrement travaillé à la préparation d'un mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation tenue au cours de l'automne 1999 autour

de la question de la place de la religion à l'école. Au cours de la discussion du projet de loi n° 118 en mai et juin 2000, il a également adressé au ministre de l'Éducation et à la Commission parlementaire de l'éducation un document intitulé : *Avis du Comité catholique sur le projet de loi n° 118.*

Le Comité a également préparé deux autres avis qui doivent être transmis au ministre de l'Éducation au cours de l'automne 2000 : l'un portant sur la formation des maîtres au primaire, et l'autre, sur le temps à allouer à l'enseignement moral et religieux dans le nouveau curriculum.

Publications

L'avis intitulé *Renouveler la place de la religion à l'école* a été rendu public en octobre 1999. De plus, le Comité catholique a élaboré deux documents pour diffusion au début de l'automne 2000 : le premier, intitulé *Une place nouvelle pour la religion à l'école* et publié conjointement avec le Comité protestant, est destiné principalement aux membres des conseils d'établissement; le second est un document d'analyse et de réflexion à l'intention des enseignants et enseignantes en enseignement moral et religieux catholique, intitulé *Le Nouvel Horizon de l'éducation religieuse à l'école.*

Évaluation du vécu confessionnel des écoles reconnues comme catholiques

Le Comité a poursuivi jusqu'au 1er juillet 2000 l'opération d'évaluation du vécu confessionnel des écoles reconnues comme catholiques. En effet, aux termes de l'article 7 du Règlement du Comité catholique, les quelque deux mille deux cents écoles primaires et secondaires, publiques ou privées, sont tenues, depuis 1988, de procéder à tous les cinq ans à un examen de leur statut confessionnel. Il s'agit d'un bilan factuel, de caractère informatif, qui reproduit le plus fidèlement possible le sens donné à la dimension confessionnelle dans chacun des milieux et qui constitue un moyen privilégié pour les écoles d'ajuster le caractère confessionnel aux attentes et aux possibilités locales. La majorité de ces projets a fait l'objet d'une analyse détaillée; le Comité a ensuite fait part de ses principales observations dans chacun des cas.

Approbation de programmes d'études et de matériel didactique

Comme la loi le prévoit, le Comité catholique a examiné pour fins d'approbation quelques programmes d'enseignement moral et religieux catholique : le programme élaboré pour la 4e année secondaire, celui de la 2e année secondaire et, enfin, celui du premier cycle du primaire qui fait partie du *Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire et enseignement primaire.* Il a également examiné pour fins d'approbation plusieurs ensembles de matériel didactique destiné à l'enseignement moral et religieux catholique.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation a transmis au Comité catholique, pour avis au point de vue moral et religieux, les programmes d'études, les manuels scolaires et le matériel didactique qu'il entendait adopter ou approuver pour l'enseignement autre que l'enseignement moral et religieux.

Comité protestant

En 1999-2000, le Comité protestant a tenu six réunions ainsi qu'une réunion spéciale, pour un total de quatorze sessions de travail. Il a également participé aux deux sessions de travail de l'assemblée annuelle du Conseil supérieur de l'éducation. Par ailleurs, plusieurs membres ont collaboré à divers travaux lors de réunions en sous-comités.

Consultations et activités de représentation

Le président du Comité ou son représentant a rencontré, à plusieurs reprises, la Fédération québécoise des associations foyers-écoles, la Table de concertation sur l'éducation protestante et le Comité d'éducation publique du Consistoire de Montréal de l'Église presbytérienne.

Le 26 janvier 2000, le président du Comité a présenté à la Faculté d'éducation de l'Université McGill la série *Educational Record* qui regroupe tous les travaux du Comité protestant de 1878 à 1964.

Le 20 février 2000, il a prononcé une allocution devant les guides et scouts du Québec.

Le 11 avril 2000, le président et plusieurs membres du Comité ont rendu visite aux classes de l'école La Farandole, à Saint-Hubert, où ils ont participé aux activités d'animation religieuse.

Le 23 avril 2000, le président a tenu une séance d'information à l'intention des membres de l'Église presbytérienne.

Enfin, au cours de l'année, il a rencontré à plusieurs reprises les autorités sous-ministérielles en matière de confessionnalité.

Interventions

En septembre 1999, le Comité protestant a adressé au ministre de l'Éducation un avis sur la place de la religion à l'école sous le titre *Un seul programme confessionnel, des choix éducatifs pour chaque école.* Sur la base de cet avis, il a présenté, en novembre 1999, un mémoire à la Commission parlementaire sur la place de la religion à l'école.

En février 2000, le Comité a fait parvenir au ministre de l'Éducation une résolution recommandant la modification de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, de manière à ce que les commissions scolaires puissent approuver une école à projet particulier.

Le 30 mars 2000, le président du Comité protestant, conjointement avec le président du Comité catholique, ont adressé une lettre au ministre de l'Éducation concernant l'omission de l'animation religieuse dans le projet de régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 mars 2000.

En mai 2000, le Comité a fait parvenir au ministre de l'Éducation une résolution lui recommandant de protéger les droits et libertés des élèves faisant partie des minorités religieuses historiquement reconnues.

Enfin, le 30 mai 2000, le président du Comité a adressé une lettre au ministre concernant l'information reçue en rapport avec le débat sur le projet de loi n° 118.

Autres travaux

En septembre 1999, le Comité protestant a approuvé le matériel didactique préparé pour le programme d'enseignement moral et religieux protestant destiné à la 5e et à la 6e année du primaire.

En février 2000, le Comité a adressé une lettre au ministre de l'Éducation pour l'informer du retrait du caractère confessionnel d'une école.

Après avoir approuvé, en juin 2000, la version révisée du programme d'enseignement moral et religieux protestant destiné au 1er cycle du primaire, le Comité s'est engagé dans la révision de ce programme pour les 2e et 3e cycles du primaire.

Durant l'été 2000, le Comité protestant a travaillé, en collaboration avec le Comité catholique, à l'élaboration d'un document d'information qui sera expédié dans les écoles pour la rentrée des classes en septembre 2000.

Enfin, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*, tel que modifié par l'article 569 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité protestant a examiné attentivement les manuels et programmes d'études que le ministre de l'Éducation lui a transmis pour avis au point de vue moral et religieux.

2.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

L'année 1999-2000 marque le début des activités du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, les membres de ce comité ayant été nommés en décembre 1999. Depuis sa constitution, le Comité a tenu, sous la présidence de M. Roger Côté, cinq réunions totalisant onze sessions de travail.

Compte tenu de sa création récente, le Comité a jugé opportun d'amorcer une réflexion autour de la notion d'accessibilité financière aux études. Cet exercice d'importance se poursuivra au cours de l'année 2000-2001.

Par ailleurs, les membres du Comité ont été conviés à préparer la réponse à une demande d'avis du ministre de l'Éducation sur des modifications que ce dernier envisageait d'apporter au *Règlement sur l'aide financière aux études*, dans la perspective de hausser les montants de certaines dépenses admises et les montants maximums de bourses et de redéfinir la notion de résident. L'avis du Comité a été adopté lors sa première réunion, en mars 2000, et transmis au ministre de l'Éducation dans les délais prescrits. En lien avec les orientations qui découlent de l'entente intergouvernementale sur les bourses canadiennes du millénaire, le même avis traite des modifications touchant la réduction des plafonds du prêt maximal et de la diminution de l'endettement étudiant qu'elle entraîne, de l'augmentation des montants maximums de bourses et de l'ajustement de certaines règles relatives à l'endettement et à la durée des études.

Un second projet de modification du *Règlement sur l'aide financière aux études*, touchant de nouveau l'indexation de certaines dépenses admises et des montants maximums de bourses, mais cette fois pour l'année 2000-2001, vient d'être soumis par le ministre de l'Éducation au Comité consultatif. Ce dernier y donnera suite dans les meilleurs délais.

Enfin, les membres du Comité se sont vu confier la tâche d'apporter un éclairage sur les règles budgétaires applicables aux établissements d'ensei-gnement collégial et universitaire. Les travaux sont amorcés et seront repris annuellement en raison du caractère récurrent des règles budgétaires.

2.5 Les études et la recherche

Les activités de l'équipe de recherche du Conseil ont été principalement axées sur le soutien aux travaux des commissions et du comité du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Ces activités ont pris la forme de recherches documentaires, de cueillettes de données qualitatives ou quantitatives, de rapports d'analyse ou encore d'études exploratoires et ont permis de documenter et d'appuyer les

rapports et avis du Conseil ou d'éclairer ce dernier sur la pertinence d'intervenir sur un sujet donné.

Les travaux réalisés par l'équipe de recherche peuvent être intégrés, en tout ou en partie, dans le corps des avis et rapports du Conseil. Ils peuvent aussi être publiés, sous signature d'auteur, dans la collection *Études et recherches*.

2.6 Les communications

En 1999-2000, quatre avis du Conseil ont fait l'objet d'une présentation publique avant d'être diffusés :

— *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, le 13 octobre 1999, à l'école primaire St. Dorothy, de Montréal;

— *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, le 18 avril 2000, à l'Université de Montréal;

— *La Formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, le 9 mai 2000, au Collège de Maisonneuve;

— *La Reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, le 14 juin 2000, au Centre Saint-Pierre, à Montréal.

Les autres avis ont été diffusés peu de temps après leur transmission au ministre de l'Éducation et rendus accessibles, comme tous les autres, sur le site Internet du Conseil.

Le rapport annuel 1998-1999 sur l'état et les besoins de l'éducation, *L'Évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement*, a été lancé à l'École nationale d'administration publique, à Québec, le 14 décembre 1999, jour de son dépôt à l'Assemblée nationale.

Trois nouveaux numéros du bulletin de liaison du Conseil, *Panorama*, ont été publiés en novembre 1999, février et mai 2000. À l'aide de textes courts et de lecture facile, *Panorama* présente, en versions française et anglaise, un tour d'horizon des travaux et des activités du Conseil, de ses commissions et de ses comités. Un dépliant d'information générale sur le Conseil a été produit en versions française et anglaise et distribué avec le numéro de novembre 1999 de *Panorama*. Il convient de mentionner, par ailleurs, que le numéro de septembre 1999 de *Vivre le primaire*, périodique de l'Association québécoise des éducateurs et éducatrices du primaire, a été consacré au Conseil supérieur de l'éducation et à ses récents travaux.

Le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation a reçu 39 051 visites durant la période du 1er mai 1999 au 30 avril 2000. Il s'agit d'une augmentation de plus de 85 % par rapport à la période correspondante de 1998-1999. Logé à l'adresse *www.cse.gouv.qc.ca*, le site présente, en français et en anglais, des sections sur l'organisation du Conseil et de ses commissions, les publications, les travaux en cours, ainsi que sur les comités catholique et protestant. Le jour même du lancement d'un avis ou d'un rapport, les personnes intéressées peuvent avoir accès au document complet, au communiqué de presse, ainsi qu'à une synthèse du document. Cette synthèse est aussi disponible en anglais. Le 30 juin 2000, 37 documents complets pouvaient être téléchargés sur le site du Conseil : les trois derniers rapports annuels sur l'état et les besoins de l'éducation, 16 avis, 6 études et recherches et 12 documents des comités confessionnels.

Il convient aussi de signaler la participation, tout au long de l'année, de la présidente du Conseil à plusieurs congrès, colloques et rencontres, où elle a prononcé une trentaine d'allocutions sur divers thèmes traités par le Conseil, et à plusieurs émissions de radio et de télévision.

Les avis et rapports du Conseil sont distribués d'office aux groupes concernés. Des exemplaires sont aussi disponibles pour tout citoyen qui en fait la demande. Le Conseil répond aussi aux demandes d'information du public et des chercheurs. Il collabore enfin avec plusieurs organismes nationaux et internationaux.

2.7 La protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 1999-2000, le Conseil supérieur de l'éducation a accordé une attention particulière à la protection des renseignements personnels et des activités ont eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en ce domaine.

Un membre du personnel d'encadrement a été désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Cette personne siège au Comité de protection des renseignements personnels constitué par le ministère de l'Éducation en juin 1999, comité qui a pour mandat de voir à l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, à l'organisation d'activités de sensibilisation et à l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés cette année en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. C'est dans le cadre de ce plan d'action que les activités suivantes ont été réalisées :

— signification d'attentes en matière de gestion des renseignements personnels par la présidente du Conseil au personnel cadre de l'organisme;

— participation du responsable de la protection des renseignements personnels à une session de formation à l'ENAP;

— participation de tout le personnel de l'organisme à une séance d'information et de sensibilisation en matière de protection des renseignements personnels;

— inventaire des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel du Conseil;

— examen des pratiques de gestion des fichiers de renseignements personnels.

Dans le cadre des priorités définies pour l'année 2000-2001 par le Comité de protection des renseignements personnels, le Conseil entend, l'an prochain :

— s'assurer que tous les membres du personnel cadre aient suivi la session de formation organisée par l'ENAP;

— établir les profils d'accès aux renseignements nominatifs et évaluer leur conformité avec la Loi;

— mettre à jour les mesures de sécurité informatique.

3. Ressources humaines et financières

3.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

Conseil

Par le décret 654-2000 du 1er juin 2000, le gouvernement a nommé membre du Conseil M. Pierre Harrison, de Montréal, pour la durée non écoulée du mandat de M. Marcel G. Bastien, soit jusqu'au 31 août 2002.

Par le décret 738-2000 du 15 juin 2000, le gouvernement a nommé membre du Conseil M. Réjean Simard, de La Baie, pour la durée non écoulée du mandat de M. Michel Blondin, soit jusqu'au 31 août 2001.

Conseil supérieur de l'éducation

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Saint-Pierre, Céline	Présidente du Conseil	2001	Montréal
Newman, Judith	Vice-présidente du Conseil	2000 (2e)	Montréal
Aurousseau, Chantal (démission 2000-06-16)	Étudiante au doctorat et chargée de cours, Université du Québec à Montréal	2001 (2e)	Montréal
Bastien, Marcel G. (démission 99-09-07)	Professeur en techniques du génie électrique, Collège Vanier	2002	Laval
Borodian, Aline	Étudiante au 2e cycle École des Hautes Études Commerciales	2001 (2e)	Saint-Laurent
Bouvier, Luc	Professeur, Collège de l'Outaouais	2002	Hull
Céré, Robert	Directeur adjoint, École Marie-Anne, Commission scolaire de Montréal	2001	Montréal
Côté, Édith	Professeure agrégée, Faculté des sciences infirmières, Université Laval	2001	Saint-Augustin
Denis, Gaston	Professeur à la retraite, Université de Sherbrooke	2001	Sherbrooke
Dumais, Hélène	Enseignante au primaire, École Jacques-Buteux, Commission scolaire Chemin-du-Roy	2002	Cap-de-la-Madeleine
Gatineau, Marie-Claude	Directrice des services aux élèves, Commission scolaire English-Montréal	2001 (2e)	Westmount
Girard, Suzanne	Directrice principale, Dotation/Équité/Recrutement, Banque Nationale du Canada	2001	Longueuil
Harrison, Pierre	Directeur des études, Cégep du Vieux-Montréal	2002	Brossard
Jackson, Christopher (démission 2000-07-05)	Doyen, Faculté des beaux-arts, Université Concordia	2002	Montréal
Juanéda, Linda	Directrice, École des Pins, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2001	Blainville
Lajeunesse, Bernard	Directeur général, Commission scolaire Pierre-Neveu	2001	Mont-Laurier
Lajoie, Jean	Commissaire, Commission municipale du Québec	2001 (2e)	Pointe-au-Pic
Marriner-Aziz, Colleen	Enseignante, École secondaire Riverdale, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2001	Pierrefonds

Conseil supérieur de l'éducation (suite)

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Rathé, Jean-Pierre	Directeur du Service de l'éducation des adultes, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2001 (2e)	Pierrefonds
Roy-Guérin, Marie Lissa	Directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Vision Avenir, Commission scolaire des Portages de l'Outaouais	2001 (2e)	Gatineau
Sergerie, Pâquerette	Commissaire-parent, Commission scolaire des Chics-Chocs	2001	Sainte-Anne-des-Monts
Simard, Réjean	Maire, La Baie	2001	La Baie
Toussaint, Michel	Directeur général, Cégep de la Pocatière	2001	La Pocatière
Membres d'office			
Côté, Guy*	Président du Comité catholique	1999	Laval
Jackson, Graham P.	Président du Comité protestant	2000	Loretteville
Membres adjoints d'office			
Champoux-Lesage, Pauline	Sous-ministre, Ministère de l'Éducation		
Cadrin-Pelletier,Christine	Sous-ministre associée de foi catholique, Ministère de l'Éducation		
Hawley, Grant C.**	Sous-ministre associé de foi protestante, Ministère de l'Éducation		
Secrétaires conjoints			
Prévost-Fournier, Claire			
Durand, Alain			

* A continué de siéger après la date d'expiration de son mandat.
** A siégé jusqu'au 23 juin 2000, date de son départ à la retraite.

Commission de l'enseignement primaire

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, le mandat de Mme Marie-Claude Gatineau à la présidence de la Commission de l'enseignement primaire.

Le Conseil a renouvelé pour un an, soit jusqu'au 31 août 2001, les mandats de M. Jocelyn Côté, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Mme Caroline Gwyn-Paquette, de Sherbrooke, comme membres de la Commission.

En outre, quatre nouveaux membres ont été nommés par le Conseil à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— M. Guy Lefrançois, de Saint-Basile-le-Grand;

— Mme Céline Martel, de Beauport;

— M. André Ostiguy, de Saint-Alexandre-d'Iberville;

— Mme José Pouliot, de Saint-Eustache.

Commission de l'enseignement primaire

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Gatineau, Marie-Claude	Présidente de la Commission*, Directrice des services aux élèves, Commission scolaire English-Montréal	2000	Westmount
Béliveau, Cécile	Spécialiste en éducation et médias	2000 (2e)	Montréal
Côté, Jocelyn	Enseignant, École L'Étincelle, Commission scolaire des Découvreurs	2001 (2e)	Saint-Augustin-de-Desmaures
Delisle, Roger	Coordonnateur de l'enseignement au primaire, Commission scolaire de la Capitale	2000	Sainte-Foy
Duchesne, Thérèse	Orthopédagogue, École Saint-Cœur-de-Marie, Commission scolaire des Rives-	2001	Chicoutimi du-Saguenay
Gaulin, Claude	Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2001	Sainte-Foy
Gwyn-Paquette, Caroline	Chargée de cours, Superviseure de stages, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2001 (2e)	Sherbrooke
Lefrançois, Guy	Directeur, Services aux élèves, Pensionnat des Sacrés-Cœurs	2002	Saint-Basile-le-Grand
Martel, Céline	Responsable des services de garde en milieu scolaire, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2002	Beauport
Ostiguy, André	Gestionnaire, Réinsertion sociale, Service correctionnel canadien, Établissement Cowansville	2002	Saint-Alexandre d'Iberville
Pouliot, José	Orthophoniste, Services éducatifs, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2002	Saint-Eustache
Roberge, Jean-François	Enseignant, École De la Chanterelle, Commission scolaire des Patriotes	2000	Montréal
Sabourin, Jean-Guy	Directeur, École primaire Saint-Pie-X, Commission scolaire des Draveurs	2000	Gatineau
St-Denis-Giroux, Claudette	Enseignante au primaire et au secondaire à la retraite, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2000	Outremont
Coordonnatrice			
Lagacé, Lise			

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'enseignement secondaire

Le Conseil a nommé pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, Mme Colleen Marriner-Aziz à la présidence de la Commission de l'enseignement secondaire.

Le Conseil a renouvelé pour un an, soit jusqu'au 31 août 2001, le mandat de Mme Thérèse Laferrière, de Québec, comme membre de la Commission.

Par ailleurs, cinq nouveaux membres ont été nommés par le Conseil à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— Mme Josie Audet, de Rimouski;

— Mme Lola Castro, de Saint-Laurent;

— M. Marc Desjardins, de Pont-Rouge;

— M. John-Lawrence Hélik, de La Minerve;

— M. Pierre L'Heureux, de Boischatel.

Commission de l'enseignement secondaire

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Marriner-Aziz, Colleen	Présidente de la Commission*, Enseignante, École secondaire Riverdale, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2000	Pierrefonds
Audet, Josie	Enseignante orthopédagogue au primaire, École Langevin, Commission scolaire Les Phares	2002	Rimouski
Castro, Lola	Psychologue, École Vanguard Québec	2002	Saint-Laurent
Bordage, Jacques	Ex-coordonnateur de la Commission	2000	Beauport
Delisle, Lise	Conseillère d'orientation, École secondaire Les Compagnons-de-Cartier, Commission scolaire des Découvreurs	2001	Sainte-Foy
Desjardins, Marc	Enseignant, École Cardinal-Roy, Commission scolaire de la Capitale	2002	Pont-Rouge
Gosselin, Pierre	Directeur, École Calixa-Lavallée, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2001	Montréal
Hélik, John-Lawrence	Directeur pour Laval-Laurentides-Lanaudière, Fédération des comités de parents de la province de Québec	2002	La Minerve
La Rochelle, Claude	Conseiller pédagogique à la retraite, Commission scolaire de Laval	2000	La Conception
Laferrière, Thérèse	Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2001 (2e)	Québec
L'Heureux, Pierre	Adjoint à la direction des études, Secteur de la coordination des programmes, Collège de Limoilou	2002	Boischatel
Plante, Odette	Enseignante, École Émilie-Gamelin, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	2000	Saint-Constant
Tardif, Aline	Directrice adjointe, École secondaire de l'Horizon, Commission scolaire des Navigateurs	2000	Saint-Nicolas
Taylor, Donald	Directeur, Services communautaires, Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2000 (2e)	Hampstead
Coordonnatrice			
Gourd, Adèle			

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'enseignement collégial

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, le mandat de M. Michel Toussaint à la présidence de la Commission de l'enseignement collégial.

Quatre nouveaux membres ont été nommés par le Conseil à la Commission pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— M. Claude Brassard, de Mascouche;

— M. Michel Héroux, de Trois-Rivières;

— Mme Louise Martin, de Bellefeuille;

— M. Jacques C. Plante, de Trois-Rivières.

Commission de l'enseignement collégial

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Toussaint, Michel	Président de la Commission*, Directeur général du Cégep de la Pocatière	2000	La Pocatière
Allaire, Hélène	Conseillère pédagogique, Cégep Marie-Victorin	2001	Montréal
Beaudoin, Lyne	Enseignante en techniques de réadaptation physique et conseillère pédagogique, Cégep François-Xavier-Garneau	2000	Saint-Augustin-de-Desmaures
Beauregard, François	Conseiller à l'enseignement collégial, Centrale de l'enseignement du Québec	2000	Sainte-Julie
Brassard, Claude	Enseignant, Technologies du génie électrique, Collège Lionel-Groulx	2002	Mascouche
Cazeault, Louise	Directrice des études, Cégep Beauce-Appalaches	2000	Saint-Georges
Dorais, Sophie	Adjointe à la direction des études, Collège Gérald-Godin	2001	Montréal
Héroux, Michel	Conseiller d'orientation, Cégep de Trois-Rivières	2002	Trois-Rivières
Houle, Guylaine	Diplômée du collégial, Techniques d'orthèses-prothèses	2000	Yamachiche
Kirouac, Gilles	Directeur général des programmes de 1er cycle, Université Laval	2001	Sainte-Foy
Martin, Louise	Enseignante, Biologie, Cégep de Saint-Jérôme	2002	Bellefeuille
Monzein, Elisabeth	Enseignante en littérature, Cégep de Saint-Félicien	2001	Saint-Félicien
Plante, Jacques C.	Directeur général adjoint, Services éducatifs, Commission scolaire du Chemin-du-Roy	2002	Trois-Rivières
Poirier, Marielle	Directrice des études, Collège Édouard-Montpetit	2000	Longueuil
Coordonnatrice			
Carpentier, Renée			

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, le mandat de M. Gaston Denis à la présidence de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Le Conseil a renouvelé pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, les mandats de Mme Denise Angers, d'Outremont et de Mme Marie-Josée Legault, de Montréal, comme membres de la Commission. Il a aussi renouvelé pour trois ans, soit jusqu'au 31 août 2002, le mandat de Mme Danielle Lafontaine, de Rimouski.

Enfin, trois nouveaux membres ont été nommés par le Conseil à la Commission, pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— M. Joël de la Noüe, de Sainte-Foy;

— M. Bernard Morin, de Saint-Jérôme;

— M. Mihai Scarlete, de Roxboro.

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Denis, Gaston	Président de la Commission*, Professeur retraité de l'Université de Sherbrooke	2000	Sherbrooke
Angers, Denise	Professeur titulaire, Département d'histoire, Université de Montréal	2000 (2e)	Outremont
Bourassa, Jean-Claude	Coordonnateur au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche	2001	Rouyn-Noranda
Butler, Ian Sydney	Vice-principal adjoint, Faculté des études supérieures, Université McGill	2001	Montréal
De La Noüe, Joël	Président, Commission de la recherche, Université Laval	2002	Sainte-Foy
Dufresne, Monique	Chargée de cours, Département de linguistique, Université du Québec à Montréal	2000	Montréal
Gemme, Brigitte	Assistante de recherche, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie	2000	Montréal
Lafontaine, Danielle	Professeure, Département des sciences humaines, Université du Québec à Rimouski	2002 (2e)	Rimouski
Lapointe, Pierre	Directeur scientifique, Institut national de la recherche scientifique	2001 (2e)	Sainte-Foy
Legault, Marie-Josée	Professeure agrégée, Relations industrielles, Télé-Université	2000 (2e)	Montréal
Lemerise, Suzanne	Professeure, Département d'arts plastiques, Université du Québec à Montréal	2000	Montréal
Morin, Bernard	Directeur des études, Collège Ahuntsic	2002	Saint-Jérôme
Scarlete, Mihai	Ingénieur, Département de chimie, Université Bishop's	2002	Roxboro
Tanguay, Geneviève	Directrice, Centre québécois de la valorisation des biomasses et des biotechnologies	2001 (2e)	Sainte-Croix
Coordonnatrice			
Picard, France			

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

Commission de l'éducation des adultes

Le Conseil a reconduit pour un an, soit jusqu'au 31 août 2000, le mandat de M. Jean-Pierre Rathé à la pré-sidence de la Commission de l'éducation des adultes.

Cinq nouveaux membres ont été nommés par le Conseil à cette commission, pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— Mme Irène Berke, de Cowansville;
— M. Daniel Campeau, de Saint-Charles;
— Mme Martine Cloutier, de Trois-Rivières;
— Mme Gisèle Painchaud, de Montréal;
— Mme Nicole Tremblay, de Chicoutimi.

Commission de l'éducation des adultes

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Rathé, Jean-Pierre	Président de la Commission*, Directeur du Service de l'éducation des adultes, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2000	Pierrefonds
Bergeron, Rosaire	Enseignant, Techniques du génie mécanique, Cégep de Limoilou	2001	Charlesbourg
Berke, Irène (démission 2000-06-12)	Conseillère en orientation, Éducation des adultes Commission scolaire Eastern Townships	2002	Cowansville
Campeau, Daniel	Travailleur autonome	2002	Saint-Charles
Carrier, Mario	Professeur en sciences de la gestion, Directeur de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2001	Rouyn-Noranda
Cloutier, Martine	Coordonnatrice, Service de l'éducation permanente, Collège Laflèche	2002	Trois-Rivières
Dutrisac, Jocelyne	Conseillère pédagogique à l'éducation des adultes, Centre Marchand, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	2001	Saint-Hippolyte
Mailhot, Lucette	Directrice générale adjointe, Commission scolaire des Laurentides	2000 (2e)	Ivry-sur-le-lac
Miller, Louise	Conseillère syndicale en formation, Fédération des travailleurs du Québec	2001	Montréal
Painchaud, Gisèle	Doyenne, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2002	Montréal
Rouillier, Nicole	Directrice, Éducation permanente, Cégep Marie-Victorin	2000	Montréal
Routhier, Jeannine	Directrice, Direction des partenariats, Université du Québec à Trois-Rivières	2000	Trois-Rivières
Sauvé, Marc-André	Conseiller senior en formation et développement organisationnel, Noranda inc.	2000	Les Coteaux
Tremblay, Nicole	Enseignante, Services de l'éducation aux adultes, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	2000	Chicoutimi
Coordonnatrice			
Gobeil, Isabelle			

* La présidence est assumée par un membre du Conseil nommé par ses collègues à ce poste pour un mandat d'un an renouvelable.

3.2 Les membres des comités confessionnels

Comité catholique

L'Assemblée des évêques du Québec a nommé membre du Comité catholique, à titre de représentant des autorités religieuses :

— M. Raymond Brodeur, de Sillery, pour un premier mandat se terminant le 31 août 2002, en remplacement de Mme Suzanne Rousseau;

— M. Anthony Matheson, de Montréal, pour un second mandat se terminant le 31 août 2002.

Par le décret 1141-99 du 6 octobre 1999, à la recommandation du Conseil, agréée par l'Assemblée des évêques du Québec, le gouvernement a nommé membres du Comité catholique :

— Mme Claudette Roberge, de Charlesbourg, à titre de représentante des parents, pour un mandat se terminant le 31 août 2002, en remplacement de M. Raynald Laplante;

— M. Roger Guillemette, de Saint-Félicien, à titre de représentants des parents, pour un second mandat se terminant le 31 août 2002.

Comité catholique

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des éducateurs et éducatrices			
Côté, Guy	Président du Comité catholique	1999 (2e)	Laval
Boudreau, Spencer	Directeur du Bureau des stages, Faculté des sciences de l'éducation, Université McGill	2001	Carignan
Brisebois-Beaudin, Yolande	Consultante en éducation	2001	Longueuil
Labelle, Reynald	Directeur général adjoint, Commission scolaire des Draveurs	2000 (2e)	Aylmer
Lafortune, François	Directeur, École secondaire P.-G.-Ostiguy, Commission scolaire des Hautes-Rivières Représentants des autorités religieuses	2001 (2e)	Saint-Césaire
Blanchet, Mgr Bertrand	Archevêque, Archevêché de Rimouski	2001 (2e)	Rimouski
Brodeur, Raymond	Professeur, Faculté de théologie, Université Laval	2002	Sillery
Côté, Serge	Conseiller en éducation chrétienne et responsable du soutien à la confessionnalité, Commission scolaire Marie-Victorin	2001 (2e)	Boucherville
Lanoie, Lucille	Animatrice de pastorale, École secondaire Sacré-Cœur, Commission scolaire du Val-des-Cerfs	2000	Granby
Matheson, Anthony	Directeur du regroupement, Commission scolaire English-Montréal	2002 (2e)	Montréal
Représentants des parents			
Boutin, Guy	Directeur de l'enseignement et des programmes, Collège de Sherbrooke	2000	Ascot
Bureau, Anne	Travailleuse autonome	2000	Québec
Guillemette, Roger	Professeur invité en administration scolaire, Université du Québec à Chicoutimi	2002 (2e)	Saint-Félicien
Lambert-Chan, Josée	Directrice du service éducatif, Académie Antoine-Manseau	2001	Notre-Dame-des-Prairies
Roberge, Claudette	Pédagogue	2002	Charlesbourg

Comité catholique

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Membre adjoint d'office			
Cadrin-Pelletier, Christine	Sous-ministre associée de foi catholique, Ministère de l'Éducation		
Secrétaire			
Marsolais, Arthur*			

* M. Arthur Marsolais a remplacé M. Pierre Loiselle à compter de janvier 2000.

Comité protestant

Par le décret 1088-99 du 22 septembre 1999, à la recommandation du Conseil, le gouvernement a nommé membres du Comité protestant, pour un premier mandat se terminant le 31 août 2000 :

— M. Marc-Henri Vidal, de La Plaine, à titre de représentant des confessions protestantes, en remplacement de M. Andrew Johnston;

pour un second mandat se terminant le 31 août 2002 :

— Mme Astrid Norquay, de Saint-Bruno;

— Mme Aline Rahal Visser, de Thetford-Mines;

et, pour un mandat se terminant le 31 août 2002 :

— M. Éric Lanthier, de La Baie, à titre de représentant des éducateurs, en remplacement de M. John Picard;

— M. David Harries, de Pointe-Claire, à titre de représentant des parents, en remplacement de Mme Helen Koeppe;

— M. Thomas Matthews, de North Hatley, à titre de représentant des éducateurs, en remplacement de M. Garth Morril.

Comité protestant

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Représentants des confessions protestantes			
Jackson, Graham	Président du Comité protestant	2001(2e)	Loretteville
Barthelemy-Asner, Claudette	Enseignante en sciences humaines et en français, École secondaire Lemoyne-d'Iberville, Commission scolaire Marie-Victorin	2001	Saint-Lambert
Vidal, Marc-Henri	Chargé de projet/pasteur Église presbytérienne Saint-Luc	2000	La Plaine
Visser, Aline	Commissaire, Commission scolaire Central Québec	2002 (2e)	Thetford-Mines
Représentants des éducateurs et éducatrices			
Langlois, Lorraine	Coordonnatrice au préscolaire et au primaire, Ressources pédagogiques Centre éducatif, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2000	Lachute
Lanthier, Éric	Chargé de cours, Université du Québec à Chicoutimi	2002	Laval
Matthews, Thomas	Retraité de l'enseignement	2002	North Hatley
Russell, Jean	Retraitée de l'administration scolaire	2001 (2e)	Lachute
Young, William	Consultant indépendant en éducation	2000 (2e)	Hudson Heights
Représentants des parents			
Désorcy, Bruno (démission 1999-11-19)	Parent	2001 (2e)	Boucherville
Dupras, Johanne	Directrice par intérim, École de la Farandole Commission scolaire Marie-Victorin	2000 (2e)	Richelieu
Harries, David	Travailleur autonome	2002	Pointe-Claire
Mizener, Heather	Directrice adjointe, Richelieu Valley High School, Commission scolaire Riverside	2000 (2e)	Saint-Bruno
Norquay, Astrid	Commissaire, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	2002 (2e)	Saint-Bruno
Veer, Marc-André	Enseignant au primaire, École Bedford, Commission scolaire de Montréal	2001	Fabreville

Comité protestant

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Membre d'office			
Hawley, Grant C.*	Sous-ministre associé de foi protestante, Ministère de l'Éducation		
Secrétaire			
Jennaway, Elizabeth			

* M. Grant Hawley a pris sa retraite en février 2000.

3.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Par le décret 1479-99 du 17 décembre 1999, le gouvernement a nommé les membres du nouveau Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. Ce Comité est ainsi constitué :

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Nom	Fonction (au 31 août 2000)	Mandat se terminant le 31 août	Lieu de résidence
Côté, Roger	Président du Comité, Directeur des Services socio-économiques, Université Concordia	2003	L'Île-Bizard
Allaire, Pierre-Paul	Directeur, Direction générale de l'aide financière aux études, Ministère de l'Éducation	2003	Sillery
Badaroudine, Soucila	Directrice par intérim, Division de l'aide financière, Université de Sherbrooke	2003	Sherbrooke
Blackburn, Julie	Étudiante au 1er cycle universitaire, Université de Montréal	2003	Montréal
Borgi, Ikbal	Élève au secondaire, Formation professionnelle, Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité de LaSalle	2003	Montréal
Campbell, Christine	Étudiante au 2e cycle universitaire, Université de Sherbrooke	2003	Montréal
Caron, Gaston	Directeur général adjoint, Commission scolaire de la Côte-du-Sud	2003	Montmagny
Castonguay, Claude	Directeur, Services aux étudiants et à la communauté, Collège de Sherbrooke	2003	Sherbrooke
Charlebois, Serge	Étudiant au 3e cycle universitaire, Université de Sherbrooke	2003	Ascot
Fortin, Jacques	Directeur des affaires étudiantes, Cégep de Lévis-Lauzon	2003	Lévis
Hémond, Yannick	Élève, Secteur technique, Cégep Édouard-Montpetit	2003	Longueuil
Laferrière, Pierre (démission 2000-03-28)	Président, Chambre de commerce du Montréal métropolitain	2003	Mont-Royal
Larose, Gérald (démission 2000-06-22)	Professeur invité, Université du Québec à Montréal	2003	Montréal
Leroux-Chartré, Antoine	Élève, Secteur préuniversitaire, Cégep Édouard-Montpetit	2003	Brossard
Martin, Robert	Étudiant à l'éducation permanente, Université de Montréal	2003	Montréal
Stam, Jean-Michel	Directeur, Service aux étudiants, École des Hautes Études Commerciales	2003	Montréal
Trépanier, Dany	Conseiller budgétaire, Association cooopérative et d'économie familiale Rive-Sud de Québec	2003	Charlesbourg
Secrétaire			
Robert, André			

3.4 Le secrétariat

- **Organigramme du secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation au 31 mars 2000**

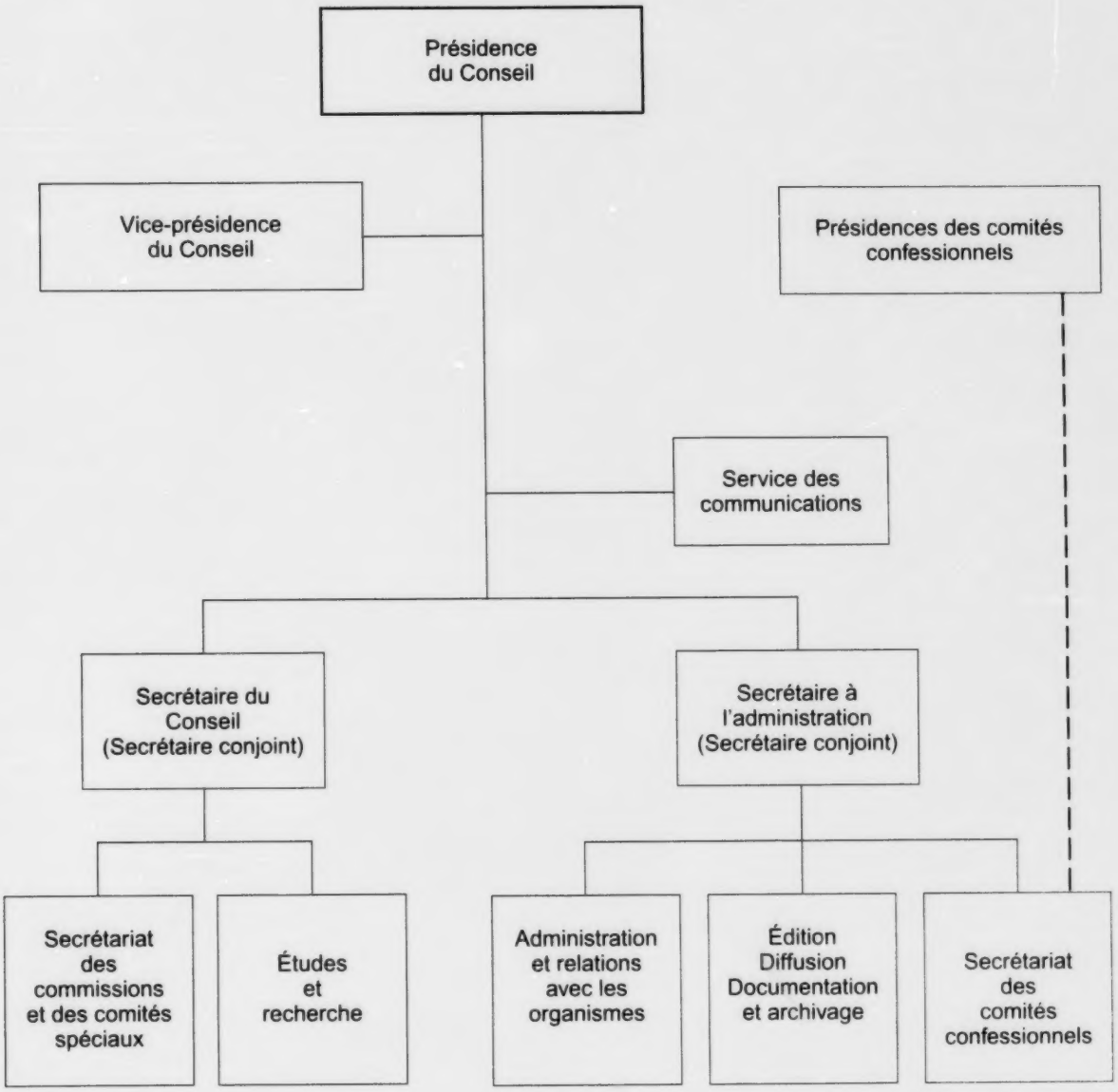

• **Effectif autorisé**

Année financière se terminant le 31 mars 2000

	Hors cadres	Cadres supérieurs	Personnel professionnel	Personnel technicien	Employés de bureau	Total
Présidence et vice-présidence des instances du Conseil	3	—	—		1	4
Secrétariat du Conseil	—	1	11		3	15
Secrétariat à l'administration	—	1	2	4	5	12
Communications	—	—	1		1	2
Total	**3**	**2**	**14**	**4**	**10**	**33**

• **Liste du personnel au 31 mars 2000**

Direction

Céline SAINT-PIERRE	présidente du Conseil
Judith NEWMAN	vice-présidente du Conseil
Céline DUBOIS	secrétaire principale
Josée St-AMOUR	agente de secrétariat

Secrétariat du Conseil

Claire PRÉVOST-FOURNIER	secrétaire du Conseil
Alain DURAND	secrétaire à l'administration
Lise RATTÉ	agente de secrétariat

Communications

André DAVID	responsable des communications
Marielle OUELLETTE	agente de secrétariat

Commissions et comité du rapport annuel

Coordination

Lise LAGACÉ	coordonnatrice de la Commission de l'enseignement primaire
Adèle GOURD	coordonnatrice de la Commission de l'enseignement secondaire
Renée CARPENTIER	coordonnatrice de la Commission de l'enseignement collégial
France PICARD	coordonnatrice de la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
Isabelle GOBEIL	coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes
Diane DUQUET	coordonnatrice du comité du rapport annuel

Études et recherche

Claudine AUDET*	agente de recherche
Suzanne BOUCHARD	agente de recherche
Francine D'ORTUN	agente de recherche
Caroline HAMEL	agente de recherche, stagiaire
Jean LAMARRE	agent de recherche
Suzanne MAINVILLE	agente de recherche, stagiaire
Hélène PINARD	agente de recherche

Soutien

Jacqueline GIROUX	agente de secrétariat
Jocelyne MERCIER	agente de secrétariat

Comité catholique

Guy CÔTÉ	président du Comité catholique
Arthur MARSOLAIS	secrétaire du Comité catholique
Céline DUBOIS	agente de secrétariat

Comité protestant

Graham P. JACKSON	président du Comité protestant
Élizabeth JENNAWAY	secrétaire du Comité protestant

* Mme Claudine Audet est actuellement en congé sans traitement.

Administration

Michelle CARON	secrétaire administrative
Nicole LAVERTU	agente de bureau
Michel PLAMONDON	technicien en informatique
Louise PELLETIER	agente principale de bureau
Marthe RAJOTTE	agente de secrétariat

Documentation

Patricia RÉHEL	bibliotechnicienne
Francine VALLÉE	bibliotechnicienne

3.5 Les ressources financières

Budget et dépenses en milliers de dollars
Année financière se terminant le 31 mars 2000
Programme 02 - Consultation
Élément 01 - Conseil supérieur de l'éducation

Supercatégories catégories	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Fonctionnement – Rémunération			
01 Traitements	1 631,4	1 493,5	1 403,4
02 Autres rémunérations	0,0	0,0	90,1
Sous-total	**1 631,4**	**1 493,5**	**1 493,5**
Fonctionnement – Autres dépenses			
03 Communications	194,1	194,1	220,7
04 Services professionnels	348,0	520,7	476,0
05 Entretien et réparations	6,0	6,0	4,6
06 Loyer	8,0	8,0	7,0
07 Fournitures	16,0	16,0	19,2
08 Équipement	6,7	6,7	24,5
11 Autres dépenses	0,3	0,3	0,1
Sous-total	**579,1**	**751,8**	**752,1**
Amortissement			
67 Équipement informatique et bureautique	6,7	6,7	5,9
Sous-total	**6,7**	**6,7**	**5,9**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES	**2 216,8**	**2 251,7**	**2 251,5**
Immobilisations			
08 Équipement	6,7	6,7	6,5
Sous-total	**6,7**	**6,7**	**6,5**
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	**2 223,5**	**2 258,4**	**2 258,0**